

## Fiche technique

### Programme de sécurisation des abords des écoles

---

#### Contexte:

Il y a moins d'un an la Ville de Montréal a lancé son premier plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave. Nous sommes en action pour améliorer la sécurité de nos rues dans l'ensemble de nos interventions et de nos travaux.

#### Budget:

La Ville de Montréal a fixé un budget de 25 M\$ au programme triennal d'immobilisation (PTI 2019- 2021) afin de permettre l'implantation d'aménagements permanents de sécurisation aux abords des écoles sur le réseau routier de la métropole.

De ce budget découle un programme sur 3 ans qui permettra d'accélérer les interventions de sécurisation aux abords des écoles primaires et secondaires de la Ville reconnues par le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

#### Qui peut en bénéficier?:

Ce programme s'adresse aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal. En raison de leur connaissance fine de leur territoire, ils sont les mieux placés pour accélérer la mise en œuvre d'interventions adaptées aux réalités du milieu et ainsi contribuer à faire de Montréal une Ville qui encourage les déplacements actifs des jeunes de 4 à 17 ans vers l'école.

#### Objectif du programme

---

Améliorer la sécurité des jeunes aux abords des écoles primaires et secondaires de la Ville de Montréal par des interventions physiques complémentaires à celles menées par les autres partenaires du plan d'action Vision Zéro (brigadiers scolaires, campagnes de sensibilisation, trottibus, cyclistes avertis, contrôle routier, etc.).

L'implantation **d'aménagements permanents** dans les rues aux abords des écoles aura pour but :

- d'assurer le respect des limites de vitesse et de réduire la circulation de transit;
- de corriger des lacunes géométriques;
- d'améliorer la visibilité;
- de contribuer à rendre le quartier plus convivial et le recours à la marche et au vélo plus confortable par le verdissement des aménagements, l'implantation de mobilier, etc.

### Nombre d'accidents aux abords des écoles depuis deux ans:

Pour 2017 et 2018, le tableau indique les enfants (5 à 17 ans) qui ont été impliqués dans une collision **dans un « environnement scolaire »** sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal contrôlé par le SPVM et tel que défini dans le rapport d'accident de la SAAQ.

Classe âge	Usager	Blessés graves	Blessés légers	Sans blessure apparente	Total
5 à 12	Cycliste		3		3
	Passager		9	13	22
	Piéton		14	2	16
	Non défini			1	1
13 à 17	Cycliste	1	8		9
	Passager		3	2	5
	Piéton		21	4	25
	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>58</b>	<b>22</b>	<b>81</b>

### Interventions

---

#### Conditions d'admissibilité pour participer à ce programme:

Les interventions doivent être dans les **rues bordant une école primaire ou secondaire de la Ville de Montréal** reconnues par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

- Priorité aux **projets d'aménagements permanents sur le réseau artériel** administratif de la Ville de Montréal (RAAV) relevant de la compétence du conseil municipal.
- Les mesures d'aménagements permanents sur les rues locales du projet sont aussi admissibles.

#### Types d'aménagements financés:

Des aménagements permanents, sur les rues et intersections aux abords des écoles

Par exemple:

- Construction ou élargissement de trottoirs
- Implantation d'avancées de trottoirs
- Révision de la largeur des voies de circulation en surlargeur pour assurer un meilleur partage de l'espace public;
- Implantation d'un débarcadère aux entrées de l'école;
- Construction de dos d'âne (seulement lorsque justifié par des données);
- Installation de feux de circulation avec feux piétons à décompte numérique;
- Tout autre réaménagement géométrique favorisant des déplacements actifs sécuritaire.

Tous les projets proposés devront être **universellement accessibles** et inclure des **aires de plantation** lorsque possible. Les projets de sécurisation soutenus ne devront pas restreindre outre mesure les déplacements à vélo ou en autobus.

### **Échéances liées au programme:**

Automne 2019 : sélection des projets

Fin de l'automne 2019 à la fin de l'été 2020 :

- Conception des projets;
- Appel d'offre;
- Observations d'avant-projet

À partir de la fin de l'été 2020 :

- Réalisation des travaux;
- Évaluation post-projet

### **Interventions en 2018-2019**

---

Dans les dernières années, de nombreuses interventions d'apaisement de la circulation ont été réalisées ponctuellement dans les rues locales de Montréal afin de sécuriser les déplacements des écoliers à pied ou à vélo :

- Les **temps de traversées des piétons** ont été allongés à plus de **415 intersections** en 2018-2019;
- Des **feux pour piétons à décompte numérique** ont été ajoutés à **180 intersections** en 2018-2019;
- Des **signaux sonores** ont été ajoutés ou normalisés à 19 intersections en 2018;

### **Interventions des arrondissements:**

- L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a réalisé cette année des travaux à plusieurs intersections qui permettront d'ajouter 24 nouvelles avancées de trottoirs à proximité des écoles Père-Marquette, Jean-de-la-Lande et Saint-Bibiane/Sans Frontières;
- L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a lancé trois nouveaux projets de transformations majeures de rues faisant face à une école de quartier.
  - Un tronçon de la rue Fairmount est a été fermé à la circulation automobile afin de créer une nouvelle place publique de style « mini campus » étudiant destiné aux élèves de l'école secondaire Robert-Gravel.
  - La Terrasse Mercure sera quant à elle également fermée à la circulation automobile afin d'agrandir le parc Baldwin et de sécuriser les déplacements des élèves devant l'école primaire Saint-Louis de Gonzague.

- Enfin, la rue Marie-Anne est a été transformée en sens unique afin d'y réduire le volume de circulation de transit et d'y aménager des bandes cyclables avec bollards aux intersections, le tout dans le but d'y sécuriser les déplacements des élèves de l'école secondaire Jeanne-Mance et des enfants fréquentant le CPE Le Sablier.
- L'arrondissement d'Outremont a ajouté:
  - des feux pour piétons et piétonnes à décompte numérique aux intersections Lajoie-Outremont et Van Horne-Wiseman;
  - La configuration du boulevard Dollard a été modifiée cet été pour sécuriser les traverses pour piétons et piétonnes à l'intersection Lajoie et devant les entrées du Collège Stanislas;
  - 2 ruelles ont été sécurisées afin d'empêcher le transit automobile aux abords des écoles et d'un CPE;
  - Plusieurs arrêts (stop) ont été ajoutés, dont 2 sur Durocher dans le secteur Atlantic près d'une école;
  - Une piste cyclable dédiée qui passe près de 5 écoles et 3 CPE sera mise en place dès septembre;
  - La piste cyclable a été surélevée dans le nouvel Outremont devant le campus de l'Université de Montréal;
- L'arrondissement de Lachine a aménagé près de 20 dos d'ânes aux abords de plusieurs écoles primaire et secondaire du territoire.